

**NEGOCIATIONS DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE
AFRIQUE CENTRALE - UNION EUROPEENNE**

**Déclaration des Ministres
de l'Afrique Centrale**

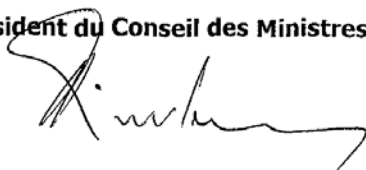
1. **NOUS, Ministres en charge des négociations APE et Ministres Ordonnateurs nationaux du FED de l'Afrique centrale ;**
2. **Réunis à Bruxelles, le 29 Octobre 2007, pour évaluer conjointement avec la Partie européenne, l'état d'avancement des négociations APE entre l'Afrique Centrale et l'Union Européenne, en vue de l'achèvement de la troisième phase des négociations ;**
3. **Réaffirmant que l'APE constitue un cadre susceptible de contribuer au développement économique et social des pays de l'Afrique Centrale, en poursuivant les objectifs de développement durable, de réduction de la pauvreté et d'insertion des pays de la région dans l'économie mondiale ;**
4. **Considérant les résultats appréciables obtenus lors des première et deuxième phases relatives à l'approfondissement de l'intégration régionale et au renforcement des capacités ;**
5. **Considérant les avancées enregistrées dans la troisième phase portant sur l'accès aux marchés et les textes juridiques, ainsi que le volume important de travail qui reste à accomplir pour achever cette phase ;**
6. **Reconnaissant la nécessité de prendre en compte les disparités de niveau de développement des pays de la région, constitués des PMA, pays enclavés, post-conflits et vulnérables dans l'élaboration des listes régionales de démantèlement tarifaire, la détermination du calendrier et du rythme de démantèlement ;**
7. **Eu égard à la nécessité de finaliser les listes de produits d'exclusion, les études d'impact permettant d'affiner les négociations techniques sur les offres de services, les concertations indispensables pour aboutir à un texte d'accord conjoint, équilibré et consensuel ;**
8. **Considérant la nécessité d'élaborer des programmes et projets de renforcement de capacités, et d'en évaluer les coûts ainsi que ceux liés aux ajustements à la mise en œuvre de l'APE ;**
9. **Reconnaissant la nécessité de lier le démantèlement tarifaire à la réalisation des programmes et projets de renforcement des capacités et de mise à niveau des économies de l'Afrique Centrale ;**



10. Conscients de la place importante du renforcement des capacités et de la mise à niveau dans le développement économique et social des pays de l'Afrique Centrale dont les mécanismes appropriés de financement sont en cours d'élaboration ;
11. Prenant en compte le retard accusé dans le lancement des négociations de la deuxième phase, en raison des dissensions entre les deux Parties sur l'inclusion des préoccupations de développement de l'Afrique Centrale ;
12. Relevant la nécessité de prévoir des fonds suffisants permettant de faire face aux effets de l'APE et notamment l'impact fiscal, les coûts d'ajustement, le renforcement des capacités et la mise à niveau ;
13. Prenant acte de ce que le volume de travail restant à accomplir n'a pas permis de conclure le 29 Octobre 2007 un accord de partenariat économique qui prenne en compte les préoccupations légitimes de développement durable et de lutte contre la pauvreté en Afrique Centrale ;
14. Convenons de la poursuite des négociations en vue d'aboutir, dans les meilleurs délais, à la conclusion d'un accord juste et équilibré ;
15. Exhortons l'Union Européenne à déposer auprès de l'Organisation Mondiale du Commerce, une demande de prorogation de la dérogation en cours, en vue de préserver à l'ensemble des pays de l'Afrique Centrale, le régime de préférences commerciales de l'Accord de Cotonou ;
16. Réaffirmons la nécessité pour les deux Parties de prendre les dispositions en vue de contribuer au financement des travaux relatifs à la poursuite des négociations ;
17. Invitons l'Union Européenne à une plus grande implication dans la mise en œuvre de la politique d'aide au commerce, afin que la région tire effectivement profit de la libéralisation des échanges ;
18. Réaffirmons enfin notre attachement aux valeurs de solidarité, de cohésion et de compréhension mutuelle nécessaires à la préservation des intérêts de tous les pays de l'Afrique Centrale.

Fait à Bruxelles, le 29 Octobre 2007

Le Président du Conseil des Ministres



M. Louis Paul MOTAZE